

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-296
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET : EXTENSION
DE LA MAISON DE
SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE
ANDREOSSY -
APPROBATION DE
L'OPERATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le **21 NOV. 2025**

ID : 011-211100763-20251117-DB2025296-DE



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a fait l'acquisition du site de
l'ancien lycée François Andréossy, par acte notarié en date du 30 octobre 2018.

Suite à la sollicitation de plusieurs professionnels médicaux, la Ville de Castelnaudary a
effectué dans un premier temps des aménagements sur le site en 2018 et 2020 afin de les
accueillir provisoirement.

Ensuite, afin d'avoir des locaux dédiés et plus adaptés, la commune a décidé de créer la maison de santé pluridisciplinaire actuelle dont les travaux se sont déroulés en deux phases (2022 et 2023) pour une surface totale réhabilitée de 715 m2 dans une partie du bâtiment D (Anciens dortoirs du l'internat du Lycée).

Aujourd'hui la demande de nouveaux praticiens pour s'installer sur la commune nécessite de terminer l'aménagement du bâtiment D et d'aménager un autre bâtiment du site (bâtiment B) jusqu'alors utilisé par l'inspection de l'éducation nationale. Cette dernière a libéré les locaux dans un souci de cohérence et d'unité de lieu pour la maison de santé.

Cette extension comprendra une surface totale de 345 m2 :

- 270 m2 au niveau du bâtiment D
- 75 m2 au niveau du bâtiment B

Le montant total des travaux est estimé à 295 000 € HT Soit 354 000 € TTC (prestations intellectuelles comprises).

Monsieur le Maire précise que ce projet peut bénéficier de subventions de la part du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Extension de la maison de santé pluridisciplinaire

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Maitrise d'œuvre, diagnostic, SPS...	265 000.00	Conseil Départemental	59 000.00
	30 000.00	Conseil Régional	88 500.00
		Etat (FNADT)	88 500.00
		Ville de Castelnaudary	59 000.00
TOTAL	295 000.00	TOTAL	295 000.00

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'opération telle que présentée ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

L'AUTORISE à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat.

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2026 Opération 9006.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur GREFFIER exprime un constat du développement de la santé sur le territoire de la commune. Il évoque l'installation de spécialiste cardiologue notamment un espace de cardiologie à la zone Nicolas Appert sur près de 1000m², les sites avancés de communication, l'IRM dans le cadre des travaux au Centre Hospitalier avec le scanner. Le SMUR 24/24 a été validé par les instances qui ont habilité les acteurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

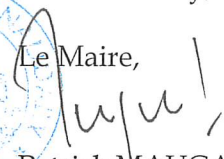
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 21 NOV. 2025 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 20 NOV. 2025 Par publication le : 21 NOV. 2025 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas MAYRAL

Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD

